

Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario
PROFIL DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMITÉS

Le Profil des compétences des membres du Conseil et des comités de l'OTRO précise les connaissances, les aptitudes, le jugement, l'attitude et l'expérience (c.-à-d., les compétences) que l'on attend des membres du Conseil et des comités de l'OTRO. Le profil des compétences établit les exigences minimales d'admission des candidats au Conseil et aux comités. Il est soutenu par le [Module d'orientation des membres du Conseil et des comités](#). Une fois qu'une personne s'est jointe au Conseil ou à un comité, elle peut renforcer ces compétences en participant à des activités d'orientation, de formation continue et de perfectionnement professionnel.

Compréhension de base des responsabilités de gouvernance et devoirs fiduciaires

Comprendre le rôle, les devoirs fiduciaires, les principes de bonne gouvernance et des responsabilités d'intendance des membres du Conseil et des comités, notamment :

- Les responsabilités de gouvernance et les devoirs fiduciaires
- La supervision financière et organisationnelle
- La prise de décision responsable
- La littératie financière de base

A. Responsabilités de gouvernance et devoirs fiduciaires – Les membres du Conseil et des comités doivent connaître les principes fondamentaux de ce qui suit :

Compétence	Indicateurs	Membre du Conseil	Membre d'un comité
Structure et fonction de l'OTRO	<ul style="list-style-type: none">• Mandat de protection du public de l'Ordre• Autoréglementation professionnelle• La <i>LPSR</i> et autres textes législatifs pertinents	✓	✓
Structure et fonction du Conseil et des comités de l'OTRO	<ul style="list-style-type: none">• Rôle du Conseil et des comités dans la réalisation du mandat de l'Ordre• Distinction entre le rôle du Conseil et les rôles du registraire et du personnel de l'OTRO	✓	✓
Les principes de bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Reddition de comptes et transparence• Confidentialité et conflits d'intérêts• Réglementation optimale adaptée• Bonne foi, confiance, préparation et participation	✓	✓

B. Supervision financière et organisationnelle – Les membres du Conseil et des comités doivent connaître les principes fondamentaux de ce qui suit :

Compétence	Indicateurs	Membre du Conseil	Membre d'un comité
Gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> Littératie financière de base (p. ex., lire et interpréter des états financiers) Planification financière et processus d'élaboration d'un budget Mécanismes de contrôle financier adéquats 	✓	✓*
Gestion du risque	<ul style="list-style-type: none"> Décisions réglementaires axées sur le risque Identification et atténuation des risques organisationnels et réglementaires Planification de la relève des cadres supérieurs 	✓	

* selon le comité

C. Leadership collaboratif – Les membres du Conseil et des comités doivent posséder les aptitudes suivantes :

Compétence	Indicateurs	Membre du Conseil	Membre d'un comité
Professionnalisme	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la diversité des origines, cadres de référence culturels, valeurs, normes et points de vue Sensibilisation aux droits de la personne et reconnaissance de l'existence des différentes formes de discrimination Autoréflexion et attachement à la croissance et au perfectionnement continu 	✓	✓
Communication	<ul style="list-style-type: none"> Participation respectueuse aux discussions Écoute active Questionnement efficace 	✓	✓
Prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> Capacités de réflexion stratégique et compréhension des obstacles et catalyseurs des changements stratégiques Capacité de conserver son objectivité 	✓	✓